

Bourse G.J. Jackson

La bourse a été créée en 1987 par la Fondation pour la formation en charpentes d'acier (FFCA) et est maintenant présentée annuellement par l'Institut canadien de la construction en acier. Pendant de nombreuses années, M. Jackson a joué un rôle de premier plan dans l'industrie de la fabrication des charpentes d'acier au Canada. Sa vision et son engagement ont donné naissance à la FFCA.

La valeur de la bourse est de 25 000 \$ répartie sur douze mois.

Qui est admissible?

Les étudiants admissibles doivent être acceptés, pour l'année universitaire suivante, pour une première à la quatrième année d'études supérieures à temps plein en génie des structures. Leurs études doivent être principalement axées sur les charpentes d'acier. Aussi les étudiants qui préparent une maîtrise ou un doctorat en sciences appliquées sont admissibles. Cependant les étudiants de maîtrise débutant leur troisième ou quatrième année doivent en plus, fournir un calendrier détaillé du programme avec justification. Un étudiant qui transfère d'un programme de maîtrise à un programme de doctorat est admissible à quatre ans supplémentaires à partir de la date de transfert. Un candidat peut être accordé la bourse qu'une seule fois.

La bourse est habituellement attribuée à un étudiant inscrit dans une université canadienne. Dans des circonstances exceptionnelles, la bourse peut être attribuée à un étudiant inscrit dans une université étrangère. La période de versement de la bourse débute habituellement le 1^{er} septembre de l'année d'attribution, mais peut aussi, sur demande, débiter dès le 1^{er} mai pour un candidat en deuxième année d'études supérieures.

Conditions

Le récipiendaire doit être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada.

Le récipiendaire de cette bourse peut accepter d'autres bourses, quelle que soit leur valeur.

Un récipiendaire de la bourse peut accepter du travail en tant que professeur adjoint ou assistant de recherche, à raison de 300 heures par année maximum, à condition que son directeur de projet ou de thèse juge que cette responsabilité n'entrave pas aux progrès de l'étudiant.

Après avoir reçu son diplôme, le récipiendaire de la bourse doit remettre une copie de sa thèse ou un rapport final à la personne soussignée.

Tout changement d'université, de cours ou de programme de recherche peut entraîner l'annulation de la bourse.

Une fois le projet terminé, l'ICCA encourage les récipiendaires à soumettre un article à une revue reconnue telle que la Revue canadienne de génie civil.

L'omission de fournir toutes les informations entraînera la disqualification.

Procédures à suivre et date limite

Toutes les candidatures doivent parvenir à l'ICCA au plus tard à la date indiquée sur l'affiche.

Aucun formulaire de demande n'est fourni. Chaque candidat doit soumettre une demande écrite contenant les informations suivantes :

- a) Une copie officielle du dossier académique, à ce jour, de l'étudiant du premier cycle, ou dans le cas échéant, le dossier académique d'un diplômé.
- b) Preuve de citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- c) Choix du programme de recherche
- d) Justification du cours d'étude
- e) Une description des bénéfices perçus par le candidat dans l'industrie de la construction de l'acier.
- f) Implications communautaire/universitaire et activités parascolaires
- g) Expérience de travail
- h) Objectifs de carrière : génie conseil, construction, académique, etc.
- i) Une lettre de recommandation du directeur de projet ou de thèse ou du directeur de département du candidat.

Les candidats peuvent être appelés à participer à une conférence téléphonique avec les membres du comité de sélection.

Annonce du lauréat et méthode de paiement de la Bourse

Le gagnant est annoncé au plus tard le 28 février de chaque année. Le paiement de la bourse est effectué en trois versements (\$8 500, \$8 500 et \$8 000), à tous les quatre mois. Le premier paiement est effectué suivant la confirmation, par le directeur de projet ou de thèse, de la date prévue pour le début du travail de l'étudiant selon les conditions de la Bourse. Les deuxième et troisième paiements sont versés après soumission, par le directeur de projet ou de thèse, de rapports satisfaisants sur le progrès de l'étudiant et sous réserve d'inscription à temps plein.

Faites parvenir les demandes à

Manon Gagnon
Institut canadien de la construction en acier
3760 14^e Avenue, suite 200
Markham, Ontario L3R 3T7
Téléphone: (905) 604-3231, poste 108
Courriel: mgagnon@cisc-icca.ca

